

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 septembre 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 36 et 148 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

La situation au Moyen-Orient**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Lettres identiques datées du 23 septembre 2004,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris pour appeler votre attention sur le récent attentat terroriste palestinien perpétré contre les citoyens israéliens.

Hier, au croisement de French Hill, dans le nord de Jérusalem, un auteur d'attentat-suicide à la bombe s'est fait exploser, tuant deux agents de sécurité et blessant 30 civils. Les Israéliens qui ont survécu à ce nouvel attentat horrible le doivent au courage et à la vigilance des forces de sécurité israéliennes. Le nombre de tués et de blessés aurait été beaucoup plus élevé si l'auteur de l'attentat-suicide n'avait pas été arrêté par les agents de sécurité israéliens, qui, eux, y ont laissé leur vie. Une fois de plus, les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, proches de Yasser Arafat, revendiquent avec jubilation la responsabilité de ce carnage.

Ce tragique attentat, survenu dans une zone non encore protégée par la clôture de sécurité, est une preuve flagrante de plus de la nécessité de ce dispositif défensif. Là où la clôture existe, le nombre d'attentats menés jusqu'au bout et celui des victimes a baissé de façon spectaculaire, et là où elle n'existe pas, le terrorisme ne donne aucun signe de fléchissement.

L'attentat de Jérusalem a été suivi, ce matin, par d'autres actes de terrorisme : des tireurs palestiniens ont tué trois militaires qui protégeaient la communauté de Morag, dans la bande de Gaza. Plus tard, un journaliste à qui on faisait visiter la scène de cet attentat, aurait été blessé à la jambe par un autre tireur palestinien. Aujourd'hui également, des terroristes palestiniens ont tiré deux roquettes de type Qassam, qui ont touché la ville de Sderot, dans l'ouest du Neguev, dernier en date d'une longue série d'attentats aveugles. L'une des roquettes est tombée près d'une école.



Le refus continu des dirigeants palestiniens d'honorer leurs obligations morales et juridiques – notamment celles qui sont énoncées dans les toutes premières dispositions de la phase I de la Feuille de route – en combattant le terrorisme et l'infrastructure qui le soutient, demeure le principal obstacle aux progrès. Ainsi que le Quatuor pour la paix au Moyen-Orient l'a réaffirmé dans la déclaration qu'il a publiée à l'issue de sa réunion officielle du 22 septembre 2004, des mesures concrètes doivent être prises afin qu'un premier ministre et un cabinet habilités à agir puissent honorer les obligations contractées par l'Autorité palestinienne en vertu de la Feuille de route, notamment celle de mettre fin de manière non équivoque à la violence et au terrorisme et de démanteler les capacités et l'infrastructure du terrorisme.

Au lieu de respecter leurs obligations juridiques contraignantes et d'ouvrir ainsi la voie à un dialogue pacifique, la partie palestinienne a constamment recours à des tactiques de diversion, à la propagande et à des accusations de bas niveau, y compris dans les instances des Nations Unies, au détriment du processus de droits et d'obligations mutuels inscrit dans la Feuille de route. Cette stratégie de déroute morale a un coût : des vies innocentes, la stagnation du processus de paix et les souffrances des Israéliens et des Palestiniens. Tant que les dirigeants palestiniens continueront de préférer faire de grands discours à la tribune de l'ONU plutôt que d'honorer leurs obligations, Israël sera contraint d'adopter les mesures défensives nécessaires, conformément au droit international et à son droit naturel de légitime défense, afin de protéger ses citoyens.

Israël exhorte la communauté internationale à ne pas tolérer les tentatives palestiniennes visant à détourner l'attention de leur devoir absolu de lutter contre le terrorisme, qui est l'ennemi des deux peuples et le principal obstacle aux progrès de l'application de la Feuille de route. Dans ce contexte, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle réaffirme son rejet absolu des tactiques terroristes et n'accepte rien de moins que le démantèlement complet des organisations terroristes et des efforts sans relâche visant à prévenir les actes de terrorisme et à traduire leurs auteurs et complices en justice, conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373 (2001).

La présente lettre fait suite à de nombreuses autres lettres détaillant la campagne de terrorisme palestinien lancée en septembre 2000, qui établissent les faits relatifs aux crimes dont les terroristes et leurs complices doivent être tenus pleinement responsables.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 148 et 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Dan **Gillerman**